

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un surplus de feuilles, trois façons simples d'en disposer!

Saint-Hyacinthe, le 29 septembre 2026

Avec le retour de l'automne et de ses paysages colorés, la Régie vous partage trois options simples pour vous départir des surplus de feuilles et de branches. **Dans un premier temps, assurez-vous de remplir votre bac brun de matières organiques. Les surplus pourront ensuite être placés à côté du bac brun, en bordure de rue** lors des jours de collecte dans :

1. **De grands sacs à feuilles en papier**, conçus pour la collecte des matières organiques*;
2. **Une petite poubelle ronde avec poignées** (d'un maximum de 100 litres) ou de **petites boîtes de carton** *;
3. **Un bac de déchets complètement vidé de tout déchet et bien identifié** à l'aide d'une affiche «matières organique».

* Les surplus disposés de ces façons seront déposés manuellement par les éboueurs dans le bac brun avant que celui-ci ne soit vidé par le camion.

!! Pour assurer la collecte de vos matières organiques, le **couvercle du bac doit être fermé complètement**, sans débordement. **!!**

À éviter pour assurer la collecte :

- ✗ Le bac et les surplus ne doivent **pas être trop lourds**;
- ✗ N'utilisez **aucun sac de plastique**, même compostable;
- ✗ Évitez de déposer dans le bac des matières non conformes : **terre, pierres, déchets, plastiques, matières recyclables**, etc.
- ✗ Évitez de déposer les surplus de matières organiques dans le bac de recyclage.

En mettant en pratique ces quelques recommandations, vous contribuez ainsi à une collecte efficace, sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Merci de votre collaboration!

Pour consulter la liste complète des matières admissibles et non admissibles ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec

2 ÉTAPES SIMPLES POUR DISPOSER DES **surplus de matières organiques**



Ce bac qui
déborde ne sera
pas collecté!!